

Annexe 2 – Tableau récapitulatif de garanties complément Sécurité sociale Les garanties s’entendent y compris les prestations servies par la Sécurité sociale.

HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE en établissement conventionné uniquement et dans la limite de 200% de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS*)	
Frais de séjour	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Médecine ambulatoire hospitalière	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Forfait hospitalier	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Psychiatrie – plafond	100% des Frais Réels - Maximum 5 000€/ an
Supplément chambre particulière (niveau standard à l'exclusion de tout autre)	80 € / jour Maximum 21 jours
Transport en ambulance terrestre (si médicalement justifié)	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Chirurgie dentaire réparatrice (par suite d'accident pendant la période d'assurance)	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Accouchement	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
FRAIS MEDICAUX COURANTS (uniquement auprès d'un praticien conventionnés dans la limite de 200% BRSS)	
Consultations, visites (hors dentistes)	100% des Frais Réels Maximum 50€/généraliste 75€ /spécialiste
Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues...)	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Biologie médicale	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Radiologie, Imagerie médicale en établissement conventionné	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
Frais pharmaceutiques sur ordonnance	100% des Frais Réels dans la limite de 200% BRSS
AUTRES	
Autres prothèses (appareils de surdit�, prothèses orthopédiques)	100% des Frais Réels Maximum 1 000 € / prothèse
SOINS DENTAIRES EN CAS D'URGENCE	
Plafond annuel dentaire	Maximum 1 000 € / an
Consultations et soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux, y compris gingivectomie)	100% des Frais Réels dans la limite de 300 euros
Prothèses dentaires en cas d'urgence ou d'accident	100% des Frais Réels dans la limite de 400 euros par dent
OPTIQUE (En cas de casse ou bris ou en cas de modification de l'acuité visuelle lors du séjour en France)	
Verres, montures,	100% des Frais Réels Maximum 200 € par équipement complet (verres et monture)
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
Assistance retour anticipé :	
En cas de d'hospitalisation urgente d'un membre de votre famille En cas de décès d'un membre de votre famille	100% des Frais réels, dans la limite d'un billet aller - retour (train 1ère classe et/ou en avion classe touriste)
Assistance en cas de décès d'un assuré :	
Transport du corps Frais funéraires	100% des Frais réels Dans la limite par personne assurée de 3 000 €